

Les pensionnats autochtones et les Missionnaires Oblats de Marie Immaculée

Questions & Réponses

1. Qui sont les Oblats ?

- a. Les Missionnaires Oblats de Marie Immaculée sont les membres d'une congrégation religieuse catholique romaine de prêtres, de frères et d'associés laïcs. Fondée en France en 1816 par saint Eugène de Mazenod, sa première mission à l'étranger eut lieu au Canada en 1841.
- b. Aujourd'hui, il y a trois « provinces » d'Oblats au Canada : Notre-Dame-du-Cap (bureaux administratifs à Richelieu, Qc), l'Assomption (Toronto) et OMI Lacombe Canada (Ottawa). Les Oblats exercent le ministère paroissial de la Colombie-Britannique jusqu'au Québec et dans le Nord, en plus d'offrir de l'accompagnement spirituel dans des centres de retraite et d'assurer d'autres ministères.

2. Les Oblats ont-ils dirigé des pensionnats autochtones au Canada ?

Oui. En raison de la longue histoire de présence des Oblats auprès des peuples autochtones du Canada depuis leur arrivée, la congrégation a ouvert et administré des pensionnats autochtones partout au pays. Dans l'histoire du Canada, quatre Églises ont accepté des invitations du gouvernement à ouvrir et à administrer des pensionnats autochtones : les Églises catholique, anglicane, unie (méthodiste) et presbytérienne. L'Église catholique romaine a établi plus de 70 de ces 130 écoles et les Oblats en dirigeaient la majorité.

3. Les Oblats se sont-ils excusés pour leur rôle dans le développement et le maintien du système des pensionnats autochtones au Canada ?

Oui, les 1200 Oblats qui exerçaient leur ministère au Canada ont été parmi les premiers religieux à présenter officiellement des [excuses, en 1991](#). Leurs excuses affirmaient entre autres : « ... nous tenons à nous excuser pour le rôle que nous avons joué dans la création et le maintien de ces écoles. Nous nous excusons de l'existence des écoles elles-mêmes, et reconnaissons que le plus grand abus n'était pas ce qui s'est passé dans les écoles, mais l'existence même de ces écoles [...] que le lien primordial inhérent aux familles ait été violé par principe; que les enfants aient été séparés de leurs communautés naturelles; et que, implicitement et explicitement, ces écoles aient fonctionné en partant du principe que les langues, les traditions et les pratiques religieuses européennes étaient supérieures aux langues, traditions et pratiques religieuses autochtones. Les pensionnats autochtones étaient une tentative d'assimiler les peuples autochtones, et nous avons joué un rôle important dans le déroulement de cette conception. Nous nous en excusons sincèrement. »

4. **Les Oblats ont-ils dirigé le pensionnat autochtone de Kamloops, où les sépultures anonymes de 215 enfants ont été découvertes en mai 2021 ?**

Oui, les Oblats ont administré cette école et y ont enseigné de 1890 à 1969.

5. **Les Oblats ont-ils fait une déclaration au sujet des révélations du pensionnat autochtone de Kamloops ?**

Oui, le supérieur provincial d'OMI Lacombe Canada a publié une [déclaration](#) le 30 mai 2021. Le père Ken Thorson, OMI, a également [contacté](#) la cheffe de Tk'emlups te Secwépemc pour lui offrir ses condoléances et son aide.

6. **Pourquoi les Oblats ont-ils refusé d'ouvrir leurs archives afin d'aider à identifier les restes trouvés ?**

a. Les [excuses des Oblats en 1991](#) les engageaient à « mettre en œuvre un processus efficace de divulgation à l'égard des pensionnats autochtones ». Bien que cette démarche soit complexe, compte tenu du fait qu'il existe plusieurs catégories de documents d'archives, les Oblats ont travaillé avec diligence pour s'acquitter de leurs obligations de rendre disponibles leurs documents archivés. Ils croient l'avoir fait de bonne foi et sont prêts à en faire davantage.

b. Qu'en est-il du *Codex historicus* ?

Une catégorie de documents appelée « *Codex historicus* » a récemment suscité des préoccupations particulières. Ces documents contiennent des entrées semi-régulières écrites par des missionnaires au fil des ans, qui peuvent ou non contenir des informations utiles sur les écoles. Depuis 2015, ces documents sont disponibles et sous la garde des différents curateurs publics de diverses archives oblates. Ce qui n'a pas été réalisé, c'est le travail technique supplémentaire consistant à les rassembler dans un format consolidé, comme l'avait demandé le Centre national de la Commission Vérité et Réconciliation. En tant qu'expression concrète de leur engagement envers le processus qui se développe actuellement et le besoin urgent de faire toute la vérité, les Oblats sont prêts à commencer à travailler immédiatement, et à leurs frais, pour que ce travail de consolidation soit accompli. Pendant ce temps, le *Codex historicus* continuera d'être disponible auprès des curateurs publics. Dans le cas du pensionnat de Kamloops, ce serait le Musée royal de la Colombie-Britannique. La documentation oblate comprend les dossiers du personnel, qui sont naturellement assujettis aux exigences de la loi en matière de protection de la vie privée.

c. Qu'en est-il des documents conservés au Vatican ?

Nous n'avons jamais trouvé de documents sur les pensionnats autochtones qui auraient été envoyés au Vatican.

7. Le Centre national de la Commission Vérité et Réconciliation a les dossiers de 51 enfants qui sont morts au pensionnat autochtone de Kamloops. Or 215 corps ont été découverts. Comment expliquez-vous cela ?

À ce moment-ci, il n'y a pas d'explication claire. Le [Centre national de la Commission Vérité et Réconciliation](#), comme vous l'avez dit, a identifié 51 enfants comme étant mort au pensionnat de Kamloops. Il est clair qu'il y a un écart important entre leurs dossiers et ce qui a été découvert par la Première nation Tk'emlúps te Secwépemc. Nous continuerons de travailler avec la Première Nation Tk'emlúps te Secwépemc, par l'entremise du Musée royal de la Colombie-Britannique, qui est commissaire de nos archives, dans le but de comprendre cette divergence affligeante.

8. Pourquoi, pendant des années, les Oblats n'ont-ils pas pris au sérieux les allégations à l'effet qu'il y avait des corps enterrés sur le terrain ?

a. Nous avons fait erreur. Nous aurions dû enquêter sur ce qui avait été dit. Notre surdité a contribué à la souffrance que beaucoup ont vécue et à la colère que beaucoup expriment.

b. Avec les pensionnats que nous avons administrés, nous nous engageons à donner le soutien que nous pouvons apporter dans l'identification des lieux de sépulture possibles et des noms des enfants.

9. Vous avez exprimé votre tristesse et vos regrets dans votre communiqué de presse. Pourquoi n'avez-vous pas présenté vos excuses à la Première nation Tk'emlúps te Secwépemc ?

Nous avons exprimé notre tristesse et notre regret. Le Père Ken Thorson a tendu la main à la cheffe Rosanne Casimir avec l'intention de présenter ses excuses personnelles pour le rôle que les Oblats ont joué dans la colonisation, mais surtout dans cette histoire tragique.

10. Pourquoi l'Église canadienne n'a-t-elle pas présenté d'excuses pour son rôle dans les pensionnats autochtones et le génocide culturel qui a eu lieu ?

Les Oblats étaient les plus impliqués dans les pensionnats autochtones, alors il nous incombait de nous excuser pour notre part. Nous avons ouvert la voie avec nos [excuses de 1991](#). Nous invitons l'Église au sens large à se joindre à nous. C'était une partie du processus de la CVR. Nous espérons que toute l'Église canadienne s'engagera dans ce processus avec humilité.

11. Pendant des années, on a souvent demandé au Pape de s'excuser pour l'implication de l'Église catholique dans les pensionnats. Allez-vous joindre votre voix à ceux qui le demandent ?

Les Oblats croient qu'une telle visite serait une grande bénédiction pour le Canada et une étape importante dans le cheminement de guérison de nombreux autochtones, en particulier les survivants des pensionnats. Les Oblats continuent d'espérer et de prier pour qu'une telle visite ait lieu bientôt et que de telles excuses soient présentées par les plus hauts dignitaires de l'Église canadienne et mondiale.

12. **Mgr Miller a déclaré que l'archidiocèse de Vancouver versera des fonds pour aider à rechercher d'autres sites. Quel engagement financier les Oblats prennent-ils pour aider à la découverte d'éventuelles dépouilles dans d'autres sites scolaires ?**

Nous voulons être responsables de notre propre histoire et de notre participation aux pensionnats... mais nous sommes une partie de l'Église. Nous remercions [Mgr Miller](#) de son leadership et de son engagement. Nous aimerions nous joindre à eux et à d'autres dans la mesure du possible. Ce processus ne fait que commencer. Au fur et à mesure que ce travail se déroulera, nous devons continuer d'évaluer ce que nous apporterons au processus avec nos meilleures intentions.

13. **La Commission Vérité et Réconciliation du Canada a présenté son rapport final en mai 2015. Est-ce que les [94 appels à l'action](#), dont certains visaient spécifiquement les communautés confessionnelles, ont été suivis d'une réponse par les Oblats ?**

Les Oblats ont participé aux travaux de la Commission Vérité et Réconciliation. Le supérieur provincial d'OMI Lacombe Canada, le P. Ken Forster, OMI, sur invitation à l'événement national tenu à Edmonton en 2014, a posé un geste de réconciliation en termes [d'excuses renouvelées](#). Aujourd'hui, des représentants oblats participent au [Cercle Notre-Dame de Guadalupe](#) de l'Église catholique, créé en 2016 avec le mandat d'aider les catholiques à s'engager dans le processus de vérité et de réconciliation, et ses appels à l'action ». Des représentants oblats sont également engagés avec d'autres communautés confessionnelles dans des coalitions telles que [KAIROS](#) et « [Faith in the Declaration](#) », où des campagnes d'éducation et d'action sont lancées (comme l'appui à l'adoption du projet de loi C-15 – Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones – une demande spécifique dans l'appel à l'action de la CVR #48).

14. **Quelles mesures concrètes prendront les Oblats en faveur de la réconciliation, de la justice et de la guérison ?**

Les Oblats continueront d'accompagner les communautés autochtones partout au Canada dans les ministères de soutien sur le terrain. Les centres de retraite oblats offriront des activités éducatives sur des thèmes liés à la justice autochtones, en ligne et éventuellement en personne, afin que notre communauté puisse grandir dans la compréhension et l'action sociale. [Le Centre Oblat : Une voix pour la justice](#) aidera les Oblats et ceux que nous desservons à passer à des stratégies de défense des intérêts en vue de répondre aux appels à l'action de la CVR dans la société canadienne.

15. **Les Oblats verseront-ils une compensation ?**

Les Oblats ont assumé notre part d'obligation d'indemnisation en vertu de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, et l'ont pleinement respectée. Nous explorons actuellement des moyens d'appuyer davantage le processus continu de vérité et de réconciliation et, comme je l'ai dit, nous ferons notre part.